



## PISCINE COMMUNAUTAIRE

### PROTOCOLE SANITAIRE

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 SEPTEMBRE 2020

### PREAMBULE

L'objet du présent protocole est de préciser les conditions d'accès à la piscine communautaire de Boulay permettant d'assurer :

- La protection des usagers et des agents,
- Les gestes barrières,
- Le nettoyage et la désinfection des locaux,
- Limiter les croisements et favoriser la « marche en avant »,
- Les contraintes liées à l'organisation du temps de travail des agents.

Il a été élaboré en respectant les dispositions réglementaires et notamment le guide de recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives – édition au 2 septembre 2020 – élaboré par le ministère chargé des sports. Il se veut opérationnel et allégeable facilement en cas de réduction des contraintes gouvernementales. Ce protocole permet un accueil du plus grand nombre dans les conditions définies ci-dessous.

## I. CONDITIONS D'ACCUEIL

### a) Conditions générales

L'accès à l'établissement est interdit aux personnes présentant des signes d'hyperthermie, respiratoires ou digestifs.

Le port du masque est obligatoire jusqu'aux vestiaires pour les adultes et enfants de plus de 11 ans. Les masques lavables sont rangés dans les affaires de ville, les masques jetables jetés dans la poubelle prévue à cet effet.

Les encadrants ne rentrant pas dans l'eau sont tenus de garder leur masque en permanence.

Le masque doit être remis dès le passage des cabines individuelles pour les adultes et enfants de plus de 11 ans.

Le port du bonnet est obligatoire pour :

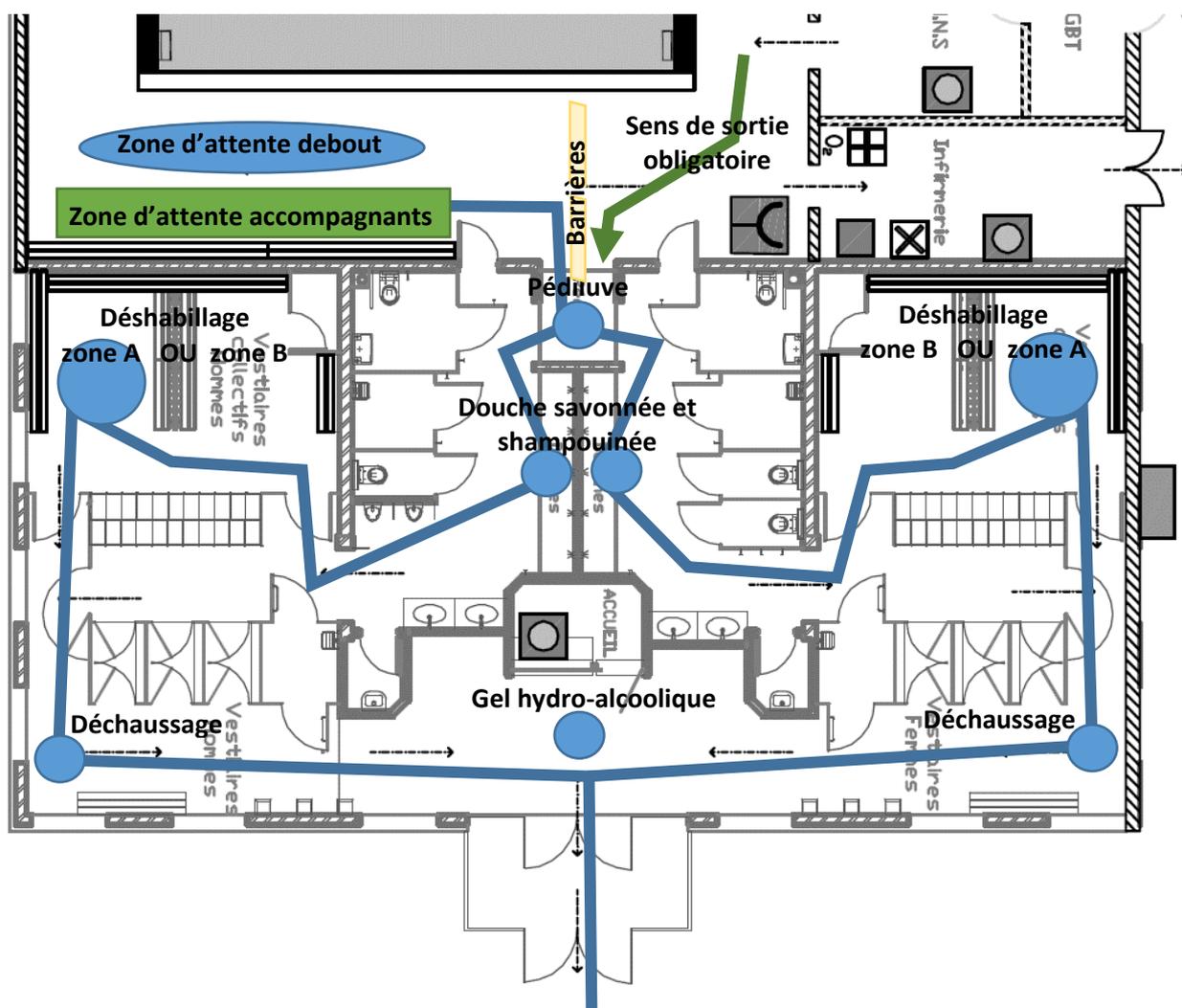
- Les scolaires,
- Les associations,
- les centres aérés.

### b) Les maternels, les primaires, le collège et le LPI

Procédure d'accès :

- Un seul adulte sonne et maintient la porte ouverte pendant l'entrée des élèves.
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique obligatoire pour les adultes uniquement. Un distributeur à pédale est disposé à l'entrée à cet effet.

- ▶ Direction vestiaires collectif **Homme ou Femme** suivant le sexe.
- ▶ Déchaussage et pose des chaussures sur les étagères prévues à cet effet.
- ▶ Déshabillage dans la zone A **OU** la zone B selon les directives fournies par les personnels de l'établissement. L'utilisation de l'autre zone désinfectée est interdite.
- ▶ Douche savonnée et shampooinée obligatoire.
- ▶ Les shampoings et gels-douche seront mis dans une caisse prévue à cet effet par zone.
- ▶ Passage dans le pédiluve.
- ▶ Attente des élèves debout devant les bancs à gauche en entrant dans le bassin.
- ▶ Les parents accompagnateurs attendent sur le banc.



#### Ce qui est interdit :

- ▶ Vestiaires individuels
- ▶ Casiers
- ▶ Sèche-cheveux

#### c) Créneaux Public et Familles

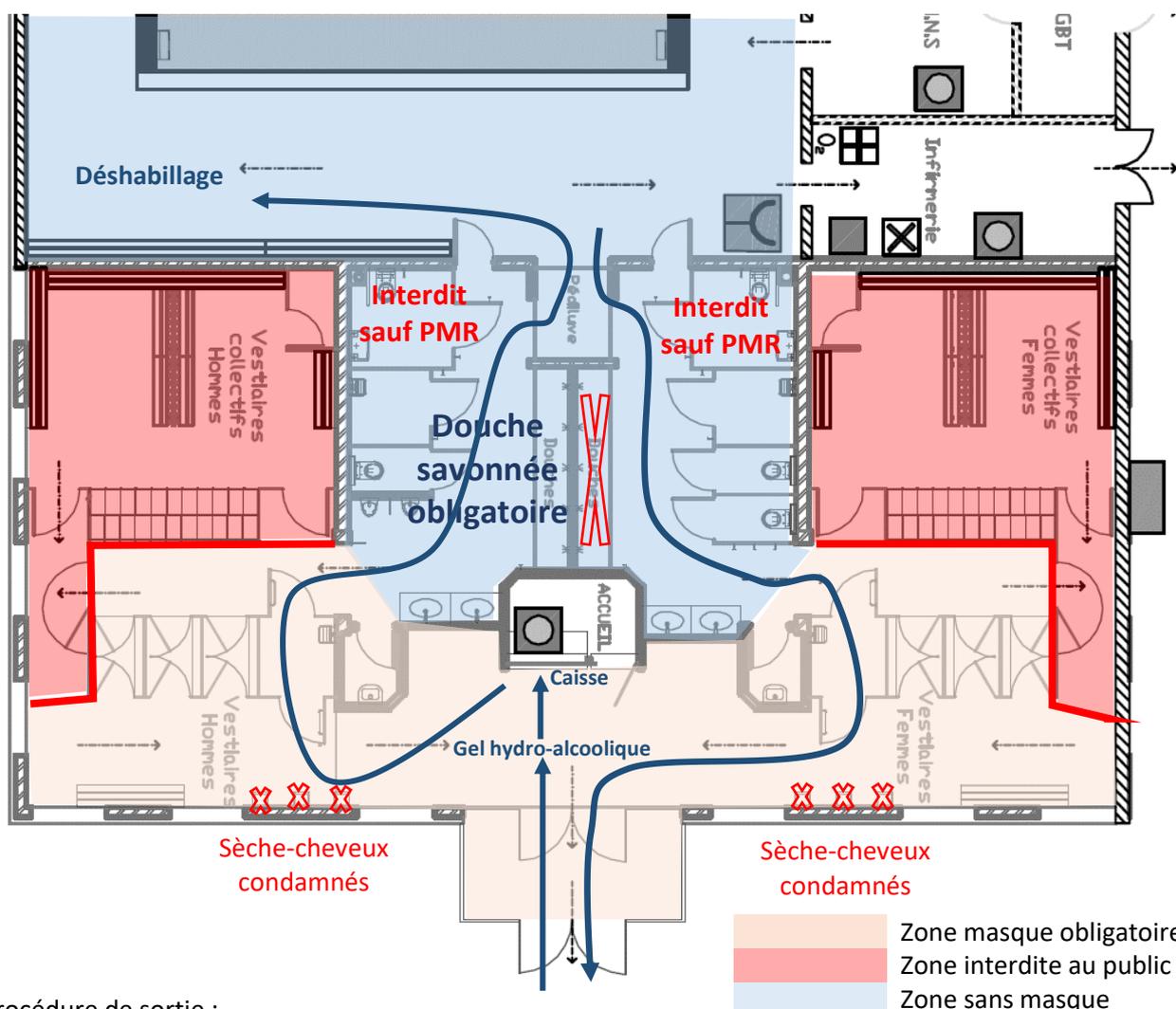
Afin de limiter les risques de contamination, il est fortement recommandé aux usagers d'arriver en maillot de bain à la piscine et de se changer au bord du bassin. L'accès aux cabines individuelles est autorisé sous réserve d'une désinfection à la charge des usagers par des lingettes désinfectantes certifiées EN 14476 fournies par l'utilisateur.

La FMI passe de 250 à 200 personnes moins 2 MNS soit **198 usagers autorisés**.

Procédure d'accès :

- ▶ Entrée dans l'établissement
- ▶ Lavage des mains au gel hydro-alcoolique
- ▶ Passage à la caisse

- ▶ Direction vestiaire **côté HOMME** pour **TOUS** les usagers
- ▶ Déchaussage avant l'accès aux cabines
- ▶ Déshabillage au niveau du bassin – sur la plage, sur le solarium ou sur la pelouse. Déshabillage autorisé dans les cabines individuelles sous réserve d'une désinfection à la charge des usagers par des lingettes désinfectantes certifiées EN 14476 fournies par l'utilisateur.
- ▶ Les usagers gardent avec eux leurs affaires (*casiers fermés*)
- ▶ Douche savonnée et shampooinée obligatoire
- ▶ Passage par le pédiluve
- ▶ L'accès aux **sanitaires** se fait **côté FEMME** pour limiter les croisements avec ceux qui entrent



#### Procédure de sortie :

- ▶ Passage par le côté FEMME
- ▶ Séchage, habillage au niveau du bassin ou des cabines individuelles sous réserve d'une désinfection à la charge des usagers par des lingettes désinfectantes certifiées EN 14476 fournies par l'utilisateur
- ▶ Chaussage devant
- ▶ Sortie directe de l'établissement. L'attente se fait à l'extérieur

#### Ce qui est interdit :

- ▶ Vestiaires collectifs
- ▶ Casiers
- ▶ Sèche-cheveux

#### d) Créneaux Associatifs

Afin de limiter les risques de contamination, il est fortement recommandé aux usagers d'arriver en maillot de bain à la piscine et de se changer au bord du bassin. L'accès aux cabines individuelles est autorisé sous réserve d'une désinfection à la charge des usagers par des lingettes désinfectantes certifiées EN 14476 fournies par l'utilisateur.

Procédure d'accès :

- Entrée dans l'établissement
- Lavage des mains au gel hydro-alcoolique
- Direction vestiaire **côté HOMME** pour **TOUS** les usagers
- Déchaussage avant l'accès aux cabines
- Déshabillage possible dans les cabines individuelles sous réserve d'une désinfection à la charge des usagers par des lingettes désinfectantes certifiées EN 14476 fournies par l'utilisateur
- Les usagers gardent avec eux leurs affaires (*casiers fermés*)
- Douche savonnée et shampooinée obligatoire : 3 douches en service sur 5
- Passage par le pédiluve
- L'accès aux **sanitaires** se fait **côté HOMME uniquement**

**Les pratiquants et encadrant devront limiter au maximum les contacts avec les objets et revêtements**  
**Les palmes, masques et tubas devront obligatoirement être trempés dans une solution désinfectante agréée**

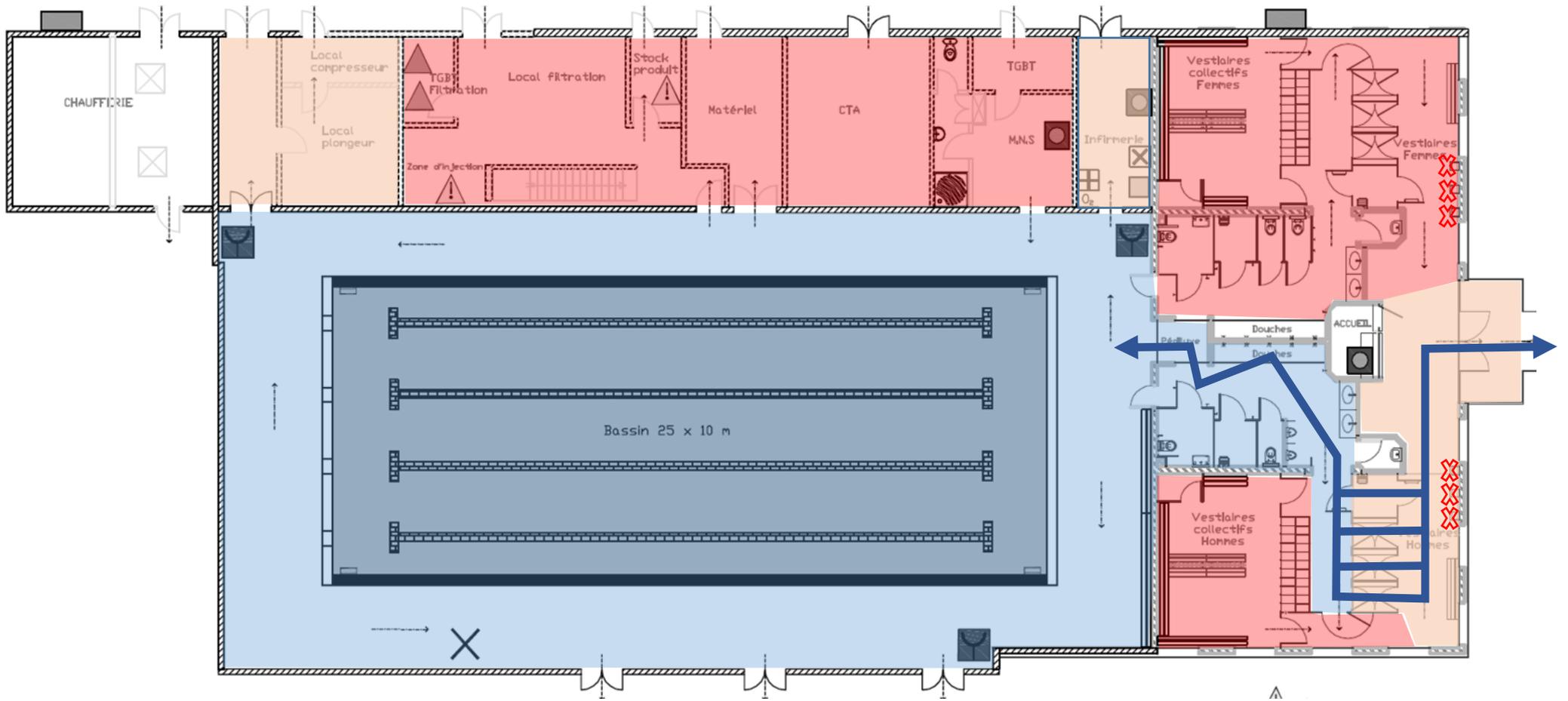
Pour les activités subaquatiques, les pratiquants et encadrant devront respecter la « Fiche de recommandations post-confinement liée à l'épidémie COVID 19 (Mise à jour : 9 septembre 2020) » édité par la Fédération Française d'études et de Sports Sous-Marins.

Procédure de sortie :

- Douche autorisée
- Séchage, habillage dans le couloir issue de secours
- Sortie directe de l'établissement

**Ce qui est interdit :**

- Vestiaires collectifs côté Homme
- Vestiaire et sanitaires côté Femme
- Le WC PMR côté Homme
- Casiers
- Accès à l'infirmierie sauf en cas d'urgence



- Zone masque obligatoire
- Zone interdite d'accès
- Zone sans masque